

Compte rendu de la CAPD du mercredi 02 juillet 2014

Le procès verbal du 4 juin 2013 (*oui, oui, 2013 !!!*) a été approuvé. Il reste des PV en instruction depuis plus d'un an : l'IA ne les présente pas en séance car des passages sont contestables et contestés. L'IA refuse d'intégrer ses propres propos au compte rendu.

La CAPD était présidée par la Secrétaire Générale (SG, Maryse PASQUET), l'IA étant absente.

1- Mouvement des personnels

a- Mises en situation

Voir tableau envoyé en PJ dans le message du 2 juillet 2014

Fabrice Couégnas déplore que les mises en situation aient été offertes dans un délai très court (du 17 au 20 juin), puis rouvertes le mercredi 25 juin pour une nouvelle fermeture le lendemain, jeudi 26 juin. Cette situation pour n'offrir qu'une direction supplémentaire a écarté de ce dispositif un grand nombre de personnels alors que le délai pour postuler aurait pu permettre un choix du 17 au 26 juin. C'est fort regrettable.

Vote : Pour : à l'unanimité

b- Situations particulières

L'administration a fait une erreur dans le cadre du mouvement en nommant à titre définitif sur un poste ASH un personnel qui ne possédait pas le CAPASH. Un autre personnel, titulaire d'une autre option du CAPASH, avait également postulé sur ce poste. Ce poste aurait donc dû être proposé en mise en situation mais ne l'a pas été.

L'administration propose de maintenir le personnel sur le poste **à titre provisoire**.

Le SNUipp-FSU 23 dénonce cette situation.

Nous avons appris lors de l'assemblée générale des PEP que l'IA s'était engagée à mettre à disposition de l'association un $\frac{1}{2}$ poste pour le CMPP et a mentionné le nom du personnel concerné !!! Le SNUipp-FSU 23 a dénoncé ce manque de transparence dans la gestion des emplois et des personnels. Un poste a déjà été mis à disposition de cette association cette année pour la coordination du SAPAD sans que l'IA puisse nous dresser un quelconque bilan de son action. Fabrice Couégnas indique qu'on ne peut que constater que la logique poursuivie par l'IA dans sa gestion est bien éloignée de l'intérêt des élèves et des personnels qui s'engagent chaque jour pour leur réussite. C'est une nouvelle démonstration que dans ce département, il y a des règles pour les personnels ordinaires qui ne valent pas pour les « initiés »...

c- Postes réservés des T1

Voir tableau envoyé en PJ dans le message du 2 juillet 2014

Le SNUipp-FSU 23 déplore qu'un collègue T1 ait été écarté du mouvement réservé « anticipant la décision du jury de concours » qui ne sera réuni que vendredi 4 juillet 2014. Cette situation remet très clairement en cause la souveraineté du jury et laisse penser que les dés, dans ce domaine aussi, sont quelque peu pipés !!!

L'administration proposera plus tard une nomination « sous réserve » pour ce personnel.

Vote : Pour : 5 (administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

d- Postes réservés des stagiaires lauréats du concours 2013-2

Voir tableau envoyé en PJ dans le message du 2 juillet 2014

Vote : Pour : unanimité (administration + SNUipp-FSU 23)

e- 2^{ème} mouvement

Voir tableau envoyé en PJ dans le message du 2 juillet 2014

Vote : Pour : unanimité (administration + SNUipp-FSU 23)

f- Postes à responsabilités particulières (postes à profil)

Maryline COINDAT est nommée à titre provisoire sur le poste d'enseignant référent ASH. Elle libère un poste RASED option E.

Nicole JOLIVET est nommée à titre provisoire sur le poste de chargé de mission formation continue (ingénierie de la formation). Elle libère un poste de maître formateur adjoint EMF à l'École Annexe de Guéret.

Le SNUipp-FSU 23 demande qu'un appel à candidature soit passé pour ces 2 postes au plus vite, et en tout cas avant la sortie.

Vote : Pour : 5 (administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

g- 3^{ème} mouvement

Voir tableau envoyé en PJ dans le message du 2 juillet 2014

Ces postes sont liés à différents congés (parentaux, congé longue maladie, congé longue durée) d'une durée variable. L'affectation n'est donc pas forcément pour l'année entière.

Vote : Pour : 5 (administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

Le SNUipp-FSU 23 s'est abstenu du fait des choix qui sont faits pour les postes, toutes les situations de postes libérés ne sont pas offertes.

2- INEAT-EXEAT

INEAT : 24 collègues demandent à intégrer la Creuse.

Sur les 3 INEAT accordés pour **rapprochements de conjoints** : ALIZIE Marine (93), BRUNEL Sophie (89), HEINZ-FAULLE Nathalie (77), **seule Nathalie HEINZ-FAULLE est définitivement intégrée.**

L'INEAT avait également été accordé à : COMMERGNAT Richard (973), AUBRUN Mary (973), LALLET Jérôme (973), LEGRESY Amélie (45), REDON Alexandre (973), VAZ Cynthia (95), LAUTREDOU Christophe (44), BARRIE Philippe (95), PARLEBAS Laëtitia (95), CHARPENTIER Catherine (60), LABROUSSE Emilie (28).

COMMERGNAT Richard (973), AUBRUN Mary (973), REDON Alexandre (973), LALLET Jérôme (973), LAUTREDOU Christophe (44), CHARPENTIER Catherine (60) sont définitivement intégrés.

EXEAT :

Sortent définitivement : Véronique CELIK (pour le Gard), Camille VINTRIGNER (pour la Charente), COULIE Stéphanie (Corrèze), RADZIMINSKI Magalie (Corrèze), MAUGARD Marie (Haute-Vienne), BOULERY Anne (Haute-Vienne), AUGIER Lydie (Haute-Vienne) et LONGCHAMBON Virginie (Puy-De-Dôme).

La SG indique que 3 nouvelles demandes sont arrivées : Anne Claude BONIN pour le Cher (rapprochement de conjoint, dont la mutation est à venir), Sabine PARDONCHE pour la Corrèze (rapprochement de conjoint), ONILLON Florence pour la Savoie (rapprochement de conjoint).

La SG propose d'accorder 3 nouveaux EXEAT à Sabine PARDONCHE (Corrèze), Anne Claude BONIN (Cher) et Gaël MARTIN (Nord).

Lors de la précédente CAPD, l'IA avait dans un premier temps décidé de ne pas prononcer d'EXEAT supplémentaires pour le 87 indiquant qu'il ne fallait pas "bloquer les corréziens" et qu'il ne faut pas "vider le département".

Depuis, lors d'une action de blocage du Rectorat, nous avons appris par le secrétaire général de l'IA 87 confirmé par le Recteur qu'un accord entre les 3 IA de l'Académie et le Recteur a été conclu prévoyant 7 mutations de la Corrèze vers la Haute Vienne et seulement 3 mutations de la Creuse vers la Haute Vienne. L'IA de la Creuse a ensuite sollicité des personnels creusois pour aller « boucher les trous » laissés libres par les personnels corréziens mutés.

Fabrice COUEGNAS dénonce cet accord qui lèse en conscience les personnels creusois et qui a été validé par l'IA de la Creuse : nous attendons que l'IA de la creuse défende les personnels creusois plutôt que les corréziens et notamment quand tous les éléments connus font apparaître des injustices. Ces décisions sont lourdes de conséquences : elle donne le signal que l'entrée dans la Creuse qui était jusqu'alors présentée comme une porte d'entrée dans l'Académie (engagement du précédent Recteur) est risquée. Aujourd'hui, des personnels annulent leurs permutations et arrivent à entrer en Haute Vienne avec de petits barèmes avant des personnels creusois qui ont des barèmes beaucoup plus importants. Par ailleurs, nous pourrions espérer d'un cadre qui prend de telles décisions qu'elle les assume devant les personnels : pourtant, dans ce dossier comme dans bien d'autres malheureusement, elle fait assumer les conséquences de ses choix par les IEN ou les personnels des services !!!

Après une suspension de séance, le SNUipp-FSU 23 demande a minima 2 EXEAT supplémentaires pour la Haute Vienne, l'EXEAT des personnels demandant le Puy De Dôme et l'EXEAT de Fanny RATIE (Haute Garonne) et Sylvain GORRE (Dordogne). Le SNUipp-FSU 23 demande par ailleurs que les demandes d'EXEAT pour convenance personnelle les plus anciennes soient observées.

La SG ne tient compte d'aucune proposition du SNUipp-FSU 23 et propose de voter sur 3 nouveaux EXEAT : Sabine PARDONCHE (Corrèze), Anne Claude BONIN (Cher) et Gaël MARTIN (Nord).

Vote : Pour : 5 (administration) Abstention : 5 (SNUipp-FSU 23)

Le SNUipp-FSU 23 ne souhaite pas s'opposer à des mutations de personnels mais ne peut que constater que les choix de l'administration sont bien peu compréhensibles et relèvent, au niveau départemental comme au niveau académique, d'une logique bien étrangère à la justice et l'équité que l'on pourrait attendre dans la gestion des personnels.

3- Questions diverses

• Remboursement de frais

- **Modules d'initiative nationale** : quelles suites sont données aux dossiers de remboursement des frais d'hébergement et de déplacement des personnels ayant été retenus à ces stages. Deux personnels ont engagé des frais considérables pour participer à une formation à Suresnes et n'ont pour l'heure aucune prise en charge de leurs frais.

La Secrétaire Générale indique que ce sera pris en compte par la formation continue dans l'application GAIA.

- **Quelle réponse à l'absence de remboursement des personnels amenés à se déplacer** (TRS, délégués du personnel, EMALA, CPC, FLE, ...) ? **Quelles suites seront données à la rentrée ?**

Julien COLOMBEAU lit la déclaration suivante :

Déclaration du SNUipp-FSU 23 à la CAPD du mercredi 2 juillet 2014

concernant les personnels itinérants

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Au cours de cette année 2013/2014, les personnels itinérants ont été particulièrement malmenés et même, en cette fin d'année, empêchés de travailler. En effet, cette année, le remboursement des frais de déplacement de septembre à décembre 2013, voire plus tôt encore, n'a été versé pour beaucoup de personnels qu'en avril 2014. Aucune information sérieuse et complète n'a été donnée aux personnels avant la publication du mode opératoire en décembre 2013. L'absence d'enveloppes budgétaires affectées à certaines missions et/ou des enveloppes non abondées ont considérablement retardé la saisie des ordres de mission et a fortiori des états de frais.

Depuis fin mai 2014, vous avez informé les personnels par courrier que vous conditionniez tout déplacement hors résidence administrative à une autorisation préalable de l'IEN : il était alors indiqué que "ces mesures qui prennent effet dès à présent, doivent permettre une gestion prévisionnelle fiable afin d'organiser la programmation de vos déplacements tout au long de l'année." Vous n'avez d'ailleurs informé ni les écoles ni les usagers de vos choix laissant les personnels concernés exposés, et affronter la déception et même parfois la colère des parents et enseignants face à la disparition d'un service rendu aux usagers.

A quelques jours de la sortie, les personnels n'ont toujours aucune visibilité sur leurs conditions d'exercice à la rentrée 2014. Pourtant, l'itinérance fait partie intégrante de nombreux métiers (RASED, EMALA, EFIV, UP2A, Conseillers pédagogiques...) : ne pas permettre le déplacement de ces personnels remet en cause l'exercice même de leurs missions. Où en est l'état des lieux évoqué dans le courrier ? Quelles conclusions en avez-vous tirées ?

Aujourd'hui, nous vous demandons d'apporter des informations claires aux personnels et de proposer un mode de fonctionnement respectueux des personnels et des élèves qui leur sont confiés et de leurs familles. Pour nous, il est de votre responsabilité que les budgets nécessaires au bon fonctionnement du service dans le département soient alloués. Il est de votre responsabilité et de celle des IEN de définir les conditions d'exercice des personnels. Aussi, nous vous demandons de valider les emplois du temps qui vous sont envoyés à chaque début de période ce qui conditionne ensuite de fait l'acceptation du financement des frais engagés et de votre capacité à en assurer le paiement dans un délai raisonnable.

à Guéret, le 2 juillet 2014

La Secrétaire Générale indique ne pas pouvoir donner d'information et ne pas être en capacité de dire si les personnels pourront se déplacer tout en ajoutant que jamais elle n'a interdit aux personnels de se déplacer. Un point sur les budgets sera fait pour la rentrée 2014. Elle indique ne pas être en mesure de faire un état des lieux des budgets disponibles ... drôle de gestion ...

• **Direction d'école** : nous souhaiterions un bilan des décharges de directeurs 1 à 3 classes par circonscription ainsi que la date du groupe de travail « Direction d'école » sollicité et accepté lors d'une précédente CAPD
Aucune réponse.

• **Rythmes scolaires** : quelle information des personnels et des familles ?
La Secrétaire Générale indique qu'elle ne communiquera pas sur les rythmes avant le CDEN.
Fabrice Couégnas indique qu'il est sans doute un peu tôt (?) pour communiquer sur les horaires de la rentrée.
Sandrine Gorgeon indique que l'IA laisse ainsi les personnels seuls face à des usagers en colère face à l'absence d'informations.

• **Point sur le remplacement et bilan des absences non remplacées** : nous souhaitons être destinataires du bilan présenté en CTSD.
Aucun document ne nous est fourni.

• Quelle réponse du **Service Juridique du Rectorat** pour le compte rendu du Conseil d'École de Tristan L'Hermite ?
Cette question est en lien avec les rythmes scolaires !!! La Secrétaire Générale refuse donc de nous répondre.
Le compte-rendu du conseil d'école date de plus d'un an et n'a pas été distribué.

• Evolution des budgets consacrés aux frais de déplacement des différents personnels amenés à se déplacer sur les 3 dernières années (RASED, Formation Continue, FLE, enfants du voyage, représentants des personnels...)
La Secrétaire Générale est incapable de donner des informations sur le sujet.

• Evolution des budgets consacrés aux stages RAN sur l'année 2013/2014 et nombre d'élèves et de personnels concernés
La SG est incapable de donner des informations sur le sujet

• Objectifs de renouvellement des postes ASH provisoires de l'année 2013/2014 et notamment capacité d'accueil en ULIS à Guéret
L'IEN de Guéret II ASH indique que les Commissions des Droits et de l'Autonomie ne se sont pas toutes déroulées pour les futures affectations.
Fabrice COUEGNAS indique qu'il y a 25 élèves cette année, et au moins autant pour l'année prochaine. Il dénonce le manque d'anticipation pour des élèves déjà fragilisés par des parcours chaotiques.

- Point sur les réorganisations des établissements spécialisés (classes externalisées, ...)
L'IEN de Guéret II ASH indique qu'il y a eu une réunion académique avec l'Agence Régionale de Santé, les IEN ASH de l'académie et l'IEN ASH du ministère. Les conclusions ne lui ont pas été transmises. Elle indique toutefois que la création de classes externalisées serait une demande conjointe de l'ARS et de l'Education Nationale.

- Modalités de formation des stagiaires à la rentrée 2014
Aucune réponse.

- **ASH** : quel est le calendrier de la signature des Unités d'Enseignement ?
Aucune réponse.

- **ASH** : pourquoi il n'y a pas d'harmonisation des obligations règlementaires de services pour les personnels dans les établissements ?
Aucune réponse.

- **ASH** : nous souhaitons connaître les modalités de CDIisation des AVS ainsi que la liste des personnels éligibles
Deux personnels ont signé un CDI à la fin du mois de juin. Cinq personnels rempliront les conditions de signature d'un CDI AESH au cours de l'année scolaire 2014-2015.

Pour le SNUipp-FSU23, les délégués du personnel : Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE, Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU



SNU*ipp* - **FSU**